

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 150-33 ET 153-09

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivant :

Règlement 150-33            modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

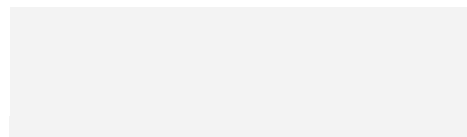
Adoption par le conseil : 15 décembre 2020  
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 21 janvier 2021

Règlement 153-09            modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Adoption par le conseil : 17 novembre 2020  
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 21 janvier 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 janvier 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate  
Greffière